



DOUANE

FLASH INFO

# CODIFICATION LE CODE DES DOUANES OBSOLÈTE ?

« RECODIFICATION DU CODE DES DOUANES » : C'EST CE QUI NOUS ATTEND POUR L'ANNÉE 2026. UN CHANTIER TITANESQUE IMPOSÉ PAR LA LOI DOUANE DE JUILLET 2023 MAIS SURTOUT PAR UNE TRISTE RÉALITÉ JURIDIQUE : **44% DES DISPOSITIONS DU CODE ACTUEL SONT OBSOLÈTES ! IL S'AGIT DONC D'UN CHOC, PEUT-ÊTRE SALUTAIRE, MAIS QUI N'EN RESTERA PAS MOINS FORT DÉSTABILISANT POUR LA PROFESSION.**

## C'EST QUOI LE FUTUR CODE DES DOUANES ?

C'est la retranscription dans un même code au format contemporain (Partie législative et partie Réglementaire) de :

- L'actuel code des douanes
- 425 dispositions non codifiées actuellement mais qui recouvrent l'ensemble des dispositions mises en œuvre spécialement et directement par la Douane.
- Réglementations actuellement ou prochainement codifiées par des codes sectoriels annexes (Code du commerce, de la santé publique, Code rural ...) et qui reviendront en 2026 dans le giron du code des Douanes (exemple : Les CI et les réglementations assimilées, les précurseurs ...).
- Toute la réglementation ultramarine.

Cerise sur le gâteau, il faudra bien dans ce nouveau code, intégrer peu ou prou les jurisprudences qui se sont accumulées depuis 70 ans.

**Ainsi le module contentieux sera fortement à revoir. La réécriture de l'article 60 n'est donc que la partie émergée de l'iceberg !**

## L'ENJEU, LA FORMATION

C'est la DG qui l'affirme et on ne peut pas lui donner tort : « une recodification réussie est une recodification accompagnée ».

**La question de la formation et des supports d'information va donc être cruciale. La DG en a conscience et répond en partie, sur le papier, à nos demandes :**

- Une table de concordance des articles (de l'ancienne numérotation à la nouvelle et inversement).
- Des modules de formation opérationnelle dès l'année 2025.
- Un réseau dense de formateurs (et de formateurs de formateurs).

**La CFDT Douane a aussi demandé de revoir la formation initiale. La politique menée depuis une décennie et qui réduit le temps de formation initiale et le volume des enseignements est mortifère.**



## LES MOYENS ET LES OUTILS

La CFDT Douane a insisté sur le fait que le chantier recodification devait s'accompagner d'un choc de simplification et de modernisation.

**Pêle-mêle nous avons relancé nos revendications historiques :**

- Simplifier les procédures.
- Créer des outils rédactionnels efficaces, modernes et mobiles.
- Accompagner chaque publication de décret par une instruction aux services concise. En effet, sur le terrain il faut gérer la sécurité, le matériel, l'humain ... Le juridique est important mais il n'est qu'une partie du travail.

La DG nous confirme l'ouverture de ces chantiers. Un outil « REDAC » a vocation à remplacer « Garance ». Un outil « Bloc Contrôle » a vocation à absorber « Banaco ». Un outil « Mobil Su » va permettre la rédaction des procédures contentieuses Co et SU via une tablette ou un smartphone. Le tout devant être interconnecté pour éviter les saisies multiples et favoriser le requêtage.

Tout ça c'est très bien, très beau, mais ça fait 10 ans qu'on nous le promet. Alors comme Saint Thomas, nous allons attendre de voir !

## LA CAMÉRA PIÉTON

La CFDT Douane a aussi profité de cet espace de dialogue sur la modernisation pour évoquer la caméra piéton. Question certes hors sujet « recodification » mais qui, dans le contexte actuel des contrôles, va commencer à être prégnante.

**Nous demandons une expérimentation car cet outil peut permettre de faire baisser les tensions durant les contrôles et matérialiser les oppositions à fonction. A l'heure où ce sont plutôt les infracteurs qui nous filment il faut penser à renverser la tendance.**

La DG a pris note timidement de la demande car il faut, selon elle, modifier la loi. Une posture qui nous surprend quand on sait que même les agents en charge de la vente de sandwiches et autres friandises dans les trains SNCF en sont équipés. Notre sécurité physique et juridique vaut bien ça !

## DONC MODIFIONS, EXPÉRIMENTONS ET ARBITRONS !

